

Cadre réservé à l'administration : N° de dossier :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES

Attention : Ce formulaire n'inclut pas la pose de compteur d'eau potable !

Toutes demandes relatives à l'individualisation des compteurs, à la pose et/ou dépose d'un compteur d'eau potable ainsi qu'à la création et/ou transfert d'un contrat d'abonnement en eau doivent être formulées à partir des documents indiqués dans le tableau au verso.

- Demande de réalisation du branchement au réseau d'évacuation des eaux usées. (1)
- Demande de réalisation du branchement au réseau d'évacuation des eaux pluviales. (1)
- Demande de réalisation du branchement au réseau d'adduction d'eau potable (hors pose compteur). (1)

NOTA :

Les travaux de branchement ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de l'Autorisation de Raccordement aux Réseaux délivrée par le Cycle De l'Eau suite à la validation d'un **Dossier d'exécution** (Cf. règlements de service téléchargeables sur toulouse-metropole.fr - rubrique « Missions - Eau / Assainissement – documentation pratique »).

A - Informations relatives au demandeur / propriétaire : (Tous les champs doivent être renseignés)

Civilité : M. / Mme Nom (ou raison sociale) : _____ ;
 Prénoms : _____ ; Date de naissance* : _____ ;
 N° de SIRET** : _____ ; Code Activité Principale Exercée (A.P.E.)** : _____ ;
 Nom de Rue : _____ ; N° Rue : _____ ;
 Code Postal : _____ ; Ville : _____ ; Pays : _____ ;
 N° de téléphone : _____ ; E-mail : _____ ;

* Pour les personnes physiques (information utile pour l'Administration en présence d'homonymes)

** Pour les personnes morales de droit public ou de droit privé : le numéro SIRET (Système d'Identification du Répertoire des Etablissements) à 14 chiffres et le code APE (code caractérisant l'activité principale par référence à la nomenclature d'activités française NAF) sont OBLIGATOIRES.

B - Nature / origine de la demande (cochez la ou les cases correspondant à votre demande) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Viabilisation d'un terrain | <input type="checkbox"/> Branchement « vert » (cf. définition dans règlement de service) |
| <input type="checkbox"/> Raccordement d'un projet neuf | <input type="checkbox"/> Mise en conformité d'un rejet existant |
| <input type="checkbox"/> Mise en place d'une défense incendie privée | <input type="checkbox"/> Suppression d'un assainissement non collectif |
| <input type="checkbox"/> Déplacement d'un branchement existant | |

Pour toute demande faisant suite à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (PC, PA, DP, CU), merci de bien vouloir indiquer son numéro : N° 31

C - Adresse des travaux :

Nom de Rue : _____ ; N° rue : _____ ;
 Résidence : _____ ; N° de lot : _____ ;
 Code Postal : _____ ; Ville : _____ ; N°Cadastral : _____ ;

MERCI DE BIEN VOULOIR JOINDRE UN PLAN DE MASSE ET UN PLAN DE SITUATION

Formulaire de demande à transmettre par courrier électronique :

secretariat.PARR@toulouse-metropole.fr

ou par courrier à l'adresse ci-dessous :

Toulouse Métropole – Cycle de l'Eau – Service P.A.R.R. 1, Place de la Légion d'Honneur – BP35821 – 31505 TOULOUSE Cedex 5
 Tel: 05.36 25 20 20

Je m'engage expressément et sans aucune réserve :

- Pour tout projet, à obtenir auprès du service Prescriptions, Aménagement et Raccordement aux Réseaux de la Direction du Cycle De l'Eau, l'Autorisation de Raccordement nécessaire à la planification et à la réalisation des travaux de branchement aux réseaux.
- À accepter les éventuelles modifications d'emplacement et de profondeur des regards de branchement tels que prévus ci-dessus lors de la réalisation en fonction de l'encombrement du sous-sol ou d'un problème technique en domaine public.
- Pour les raccordements eaux usées, eaux pluviales et/ou eau potable, à effectuer les travaux en domaine privé après la réalisation des travaux en domaine public.
- À respecter les prescriptions des différents règlements de services de Toulouse Métropole, en vue de l'obtention du certificat de bon raccordement, du certificat de conformité dans le cas d'une opération intégrable au domaine public, de l'arrêté d'autorisation de déversement des effluents non domestiques, si le projet est concerné, et de la mise en place d'un compteur d'eau.
- À me conformer aux conditions tarifaires de la Direction du Cycle de l'Eau de Toulouse Métropole.

Les modalités d'établissement et de calcul des frais de branchement public aux réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et au réseau d'adduction d'eau potable sont respectivement établies par les Délibérations n° 12-688⁽²⁾ et n° 11-259⁽²⁾.

Ces délibérations définissent les catégories de branchement et les frais associés comme suit :

Frais d'un branchement d'eau potable	Frais d'un branchement d'eaux usées à la demande	Frais d'un branchement d'eaux pluviales
Coût forfaitaire par unité foncière pour les habitations individuelles. Il existe 3 forfaits dépendants de la longueur et du diamètre du branchement.	Coût forfaitaire par unité foncière pour les habitations individuelles.	Calculés aux coûts réels des travaux exécutés
Au-delà de 10 m ou pour des diamètres supérieurs à 32 mm, calculés aux coûts réels des travaux exécutés.		
Dans le cas des autres immeubles (lotissements, habitats collectifs, groupement d'habitations, locaux commerciaux, ...) calculés aux coûts réels des travaux exécutés		

Les tarifs et leurs modalités de révision sont librement consultables sur le site toulouse-metropole.fr.

Les travaux de raccordement seront réalisés dans un délai de deux (2) mois (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives délivrées par les services gestionnaires de voirie), après réception par la Métropole du chèque correspondant libellé à l'ordre du Trésor Public (vous pouvez opter pour un virement).

Les paiements ne seront encaissés qu'après la réalisation des travaux.

Fait à _____, le _____
Signature

ATTENTION !

→ LES FRAIS DE BRANCHEMENT DIFFÈRENT DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C.) DUE PAR LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES DONT LES EAUX USEES SE DEVERSENT DANS LES COLLECTEURS PUBLICS (tarifs, mode de calcul et application établis par la Délibération n° 12-687⁽²⁾).

→ Le [Formulaire de demande de pose de compteur d'eau](#) les abonnements au service de l'eau sont téléchargeables sur toulouse-metropole.fr - rubrique « Missions - Eau / Assainissement – documentation pratique » ou « Proximité – Eau / Assainissement – votre commune » !

Type de demande	Document à utiliser
Je souhaite <u>individualiser</u> les compteurs d'eau potable pour un <u>collectif</u>	Dossier d'individualisation
Je souhaite faire <u>poser</u> un compteur suite à un <u>branchement neuf</u>	Demande de pose de compteur d'eau potable dans le cadre d'une nouvelle prise d'eau
Je souhaite faire <u>déposer</u> mon compteur existant	Demande de dépose de compteur
Je suis <u>nouveau locataire</u> et souhaite effectuer un <u>transfert</u> de l'abonnement existant	Demande de souscription d'un contrat d'abonnement au service de l'eau - Locataire
Je suis <u>nouveau propriétaire</u> et souhaite effectuer un <u>transfert</u> de l'abonnement existant	Demande de souscription d'un contrat d'abonnement au service de l'eau - Propriétaire

⁽²⁾ Délibérations disponibles sur le site Internet de Toulouse Métropole - toulouse-metropole.fr – rubrique « Collectivité – Conseil Métropolitain – Délibérations de Toulouse Métropole »

Formulaire de demande à transmettre par courrier électronique :

secretariat.PARR@toulouse-metropole.fr

ou par courrier à l'adresse ci-dessous :

Toulouse Métropole – Cycle de l'Eau – Service P.A.R.R. 1, Place de la Légion d'Honneur – BP35821 – 31505 TOULOUSE Cedex 5
Tel: 05.36 25 20 20